LE SNTRS-CGT :
UN SYNDICAT DE TERRAIN FORMÉ ET DÉVOUÉ À LA PROTECTION ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTES ET AGENTS DU CNRS

Quel est le rôle de vos élu·es SNTRS-CGT dans une Commission administrative paritaire (CAP) ? examiner les situations individuelles et le respect des règles statutaires des fonctionnaires, étudier les questions relatives à la carrière des agent·es et veiller au respect des garanties individuelles des fonctionnaires.
Vos élu·es siègent pour rendre un avis lorsqu'une procédure disciplinaire ou une sanction (hors premier groupe) est envisagée à l'encontre d'un fonctionnaire.

Un syndicat de proximité : dans toutes les délégations régionales du CNRS, des représentant·es SNTRS-CGT de proximité accompagnent les collègues dans des démarches complexes, parfois anxiogènes, auprès des hiérarchies de l'administration (délégué·es régionaux, responsables RH, directions de laboratoires…)
Si besoin, le SNTRS-CGT, organisé en réseau, peut relayer les dossiers à nos mandaté·es et élu·es dans les différentes instances.

Un syndicat qui défend toutes les catégories sans exception : les CAP (Commissions administratives paritaires) concernent les 3 catégories de titulaires de la Fonction publique représentées au CNRS : A, B et C.
Elles sont au nombre de 4 en fonction des corps et, grâce à vos votes, le SNTRS-CGT vous représente dans chacune.

Des incidents dans le déroulement d'une carrière peuvent arriver à n'importe qui !
Nul·le n'est à l'abri d'une difficulté au travail (litiges au niveau des rémunérations, congés, évaluations, titularisation, télétravail, mutation…), ou même d'un conflit relationnel, mal-être au travail, harcèlement, discrimination, violences sexistes et sexuelles etc. Les représentant·es SNTRS-CGT sont formé·es et habitué·es à traiter ces situations, depuis la simple contestation administrative, jusqu'aux situations plus graves relevant du code pénal.
Vos représentant·es SNTRS-CGT sont présent·es à vos côtés pour vous guider en cas de problèmes et vous accompagnent tout au long de la procédure.

L'impact d'un contexte budgétaire dégradé au CNRS : le cadre du travail est plus que jamais sujet à tension. La politique gouvernementale réduit sans cesse le nombre de postes de titulaires et assèche les budgets récurrents dans les services et les laboratoires. Cette politique provoque inévitablement une augmentation importante de la charge d'activité et des conditions de travail dégradées qui induisent des risques psycho-sociaux (ou socio-organisationnels) au sein des collectifs de travail.



Un syndicat actif, présent sur le terrain :

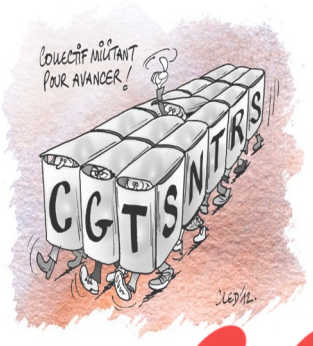
Vous trouverez des représentant·es de notre syndicat pour vous écouter et vous aider dans toutes les délégations régionales et dans de nombreux laboratoires. **Grâce à vos votes** et aux résultats obtenus par le SNTRS-CGT lors des élections précédentes, **nous avons pu assurer une présence constante** auprès des collègues et dans les instances.

Les collègues en difficulté viennent vers nous spontanément : ils savent que **nous sommes à leur écoute** et que **nous les aidons** en cas de difficultés rencontrées dans leur parcours professionnel (déroulement de carrière, conditions de travail, mutations et mobilités, primes…).

Là où d'autres syndicats abandonnent des défenses en cours de route ou ne peuvent pas répondre faute de compétences ou de militant·es sur le terrain, **le SNTRS-CGT répond toujours présent** afin de faire évoluer favorablement les situations conflictuelles et trouver des solutions.

Notre objectif est d'agir en accord avec les agent·es qui font appel à nous afin de trouver des solutions qui répondent au mieux à leurs intérêts.

À partir de 2027, la baisse des postes IT va s'accélérer avec comme conséquence moins de possibilités d'avancement.
Le besoin d'accompagnement est d'autant plus important : nos représentant·es SNTRS-CGT sont un atout à vos côtés.



Le saviez-vous ? en plus des saisines obligatoires par l'administration (essentiellement en conseil de discipline, demande de licenciement en fin de stage ou pour insuffisance professionnelle) **il existe la possibilité pour toute agente, tout agent, de saisir sa CAP correspondante afin de contester une décision individuelle défavorable** (refus de télétravail, refus de formation professionnelle, refus de temps partiel, refus de mobilisation du compte personnel de formation, refus de congés au titre du compte épargne temps, etc.).

Retour sur la CAP 1 - DR/CR

Lors de la mandature qui s'achève, la CAP 1 aura tenu plus de **30 séances**. Il s'est agi la plupart du temps de conseils de discipline, mais la CAP a examiné aussi 7 propositions de licenciement pour insuffisance professionnelle (consécutives au vote par le Comité national d'avis d'insuffisance professionnelle lors de l'évaluation). Elle a permis, dans ce cadre, d'éviter plusieurs licenciements. Elle n'a en revanche jamais été saisie pour le licenciement de fonctionnaire stagiaire, ni à la demande d'un·e collègue.

Les conseils de discipline ont été réunis pour des motifs variés, les plus récurrents étant des accusations de harcèlement (en général après enquête de la Cellule signalement - CS), de cumul d'activité irrégulier et de méconduite scientifique (après enquête de la Mission à l'intégrité scientifique - MIS). Deux militantes du SNTRS-CGT ont comparu en conseil de discipline pour des accusations peu étayées liées à leur activité syndicale : la répression anti-syndicale existe aussi au CNRS.

La multiplication des saisines de la CS ou de la MIS sur fond de souffrance générale dans des laboratoires et de rivalités liées au manque de moyens et aux financements sur projet illustre la pertinence de notre analyse des politiques régressives menées dans la recherche depuis une vingtaine d'années.

La CAP 1 a travaillé souvent dans des conditions dégradées, dues au nombre très important de séances, aux documents fournis souvent tardivement, aux multiples changements de dates, aux commissions parfois très longues... Le service administratif du CNRS chargé des CAP a connu une réorganisation importante en milieu de mandature ; le manque de personnel dans ce service mais aussi dans d'autres services (notamment la CS) a accru les tensions et se ressent dans la qualité des dossiers fournis aux membres de la CAP. De fait, dans plusieurs affaires, l'examen approfondi par la commission a mis en évidence que les dossiers accablants étaient montés à charge à partir d'allégations non établies. C'est dire l'importance de disposer d'élu.es vigilant.es et combatif·ves !

Le PDG a fréquemment adopté des sanctions supérieures à celles votées par la CAP (et par trois fois, très supérieures), y compris lorsque ses votes dégageaient une majorité très nette, témoignant d'un violent mépris envers l'instance que nous dénonçons avec force.

Face à tous les dysfonctionnements de l'instance et des décisions auxquelles elle donne lieu, plusieurs déclarations liminaires des élu·es du personnel de la CAP 1 ont été présentées, souvent à l'initiative du SNTRS-CGT.

Voter SNTRS-CGT, c'est voter pour des élu·es qui vous ressemblent.
Voter SNTRS-CGT, c'est voter pour un syndicat à vos côtés.



La CGT, la référence syndicale.

SNTRS-CGT
Syndicat national des travailleureuses de la recherche scientifique
SNTRS la cgt
7 rue guy Môquet 94800 Villejuif
https://web.sntrscgt.fr/